



Le 26 octobre 2012

Objet : GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - BOMA BEST

À tous les occupants du Complexe FTQ - Édifice Louis-Laberge,

Dans le cadre du plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015, le Fonds de solidarité FTQ a adopté une politique environnementale qui vise les activités de son siège social et a progressivement mis en place des mesures afin de réduire, réutiliser et recycler les matières résiduelles.

Conformément à son processus d'amélioration continue, le Fonds s'est engagé en réalisant une caractérisation (audit des déchets) des matières résiduelles afin de comparer sa performance par rapport aux critères gouvernementaux.

Cet audit des déchets nous a révélé un très bon taux de performance quant au recyclage du papier et du carton mais un faible résultat quant à la récupération du verre, plastique et métal. De plus, l'étude nous a démontré l'importance de la valorisation des matières organiques.

À cet effet, le Fonds procédera à l'implantation de la première phase du processus de compostage à compter du lundi 29 octobre prochain aux endroits ciblés soient les toilettes, la cafétéria du Fonds ainsi que A.L. Van Houtte et La Halte Crémazie Express.

Veuillez prendre note qu'à compter de cette date, le contenu des poubelles des salles de bains sera récupéré pour du compostage. Les matières non identifiées sur les poubelles devront être déposées dans le bac approprié, soit recyclage ou déchet.

Nous vous invitons à participer activement à ce nouveau programme de compostage en respectant l'affichage explicite sur les bacs à compartiments prévus à cette intention.

Dans un avenir rapproché, le Fonds poursuivra sa démarche en développant d'autres phases.

L'environnement, c'est un beau «GRAND PROJET COLLECTIF» où votre participation est essentielle pour l'atteinte de nos objectifs.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration habituelle.


Elise Lapointe
Gestionnaire principale